

2008/937 - APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE DES CHAUFFERIES FIOUL ET GAZ, VMC, GAZ AEROTHERMES ET RADIANTS GAZ ET DE LEURS CONDUITS D'EVACUATION ET POUR LE CONTROLE DES TOITURES ET TERRASSES – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 26 mai 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à un montant annuel global minimum de 95.000 euros HT et maximum de 400.000 euros HT, soit un montant global sur 4 ans minimum de 380 000 euros HT et maximum de 1 600 000 euros HT.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2008 a statué ainsi :

- Lot 1 : Rive droite : Vérification, maintenance des chaufferies - Contrôle des toitures et terrasses a été attribué à :

Groupement ELYO GDF SUEZ / A. VALLE (213, rue de Gerland – 69367 Lyon Cedex 07) pour un montant annuel minimum de 40.000 € HT et maximum de 160.000 € HT.

- Lot 2 : Rive gauche : Vérification, maintenance des chaufferies - Contrôle des toitures et terrasses a été attribué à :

Groupement ELYO GDF SUEZ / A. VALLE (213, rue de Gerland – 69367 Lyon Cedex 07) pour un montant annuel minimum de 40.000 € HT et maximum de 160.000 € HT.

- Lot 3 : Vérification, maintenance des aérothermes et radiants gaz et de leurs conduits d'évacuation - Contrôle des toitures et terrasses a été attribué à :

SAS SOMECI (30, rue Saint Simon – 69009 Lyon) pour un montant annuel minimum de 15.000 € HT et maximum de 80.000 € HT ».

Vu la délibération n° 2008/238 du 26 mai 2008 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale -
Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés à bons de commande suivants :

. Lot 1 : Rive droite : Vérification, maintenance des chaufferies -
Contrôle des toitures et terrasses a été attribué à :

Groupement ELYO GDF SUEZ / A. VALLE (213, rue de Gerland
– 69367 Lyon Cedex 07) pour un montant annuel minimum de 40.000 € HT et
maximum de 160.000 € HT, soit un total pour 4 ans de 640 000 € HT
maximum.

. Lot 2 : Rive gauche : Vérification, maintenance des chaufferies -
Contrôle des toitures et terrasses a été attribué à :

Groupement ELYO GDF SUEZ / A. VALLE (213, rue de Gerland
– 69367 Lyon Cedex 07) pour un montant annuel minimum de 40.000 € HT et
maximum de 160.000 € HT, soit un total pour 4 ans de 640 000 € HT
maximum.

. Lot 3 : Vérification, maintenance des aérothermes et radiants gaz
et de leurs conduits d'évacuation - Contrôle des toitures et terrasses a été
attribué à :

SAS SOMECCI (30, rue Saint Simon – 69009 Lyon) pour un
montant annuel minimum de 15.000 € HT et maximum de 80.000 € HT, soit un
total pour 4 ans de 320 000 € HT maximum.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes
contractuels s'y référant relatifs à l'appel d'offres pour la maintenance des
chaufferies fioul et gaz, VMC gaz, aérothermes et radiants gaz et de leurs
conduits d'évacuation et pour le contrôle des toitures et terrasses dans le cadre
des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY